

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4130

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Convention de partenariat 2007 avec l'association 4 D - Participation financière**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Agenda 21 de la Communauté urbaine, voté le 17 mai 2005, engage à nouer des partenariats en matière de développement durable. Il s'agit aussi bien de s'appuyer sur des structures expertes que de mobiliser le territoire local et notamment les communes membres de la Communauté urbaine. C'est dans cette perspective que le club pour le développement durable-acteurs, Communes, territoires a été créé le 12 juin 2006.

Son objectif est d'enclencher une dynamique territoriale de développement durable en permettant une articulation des initiatives communautaires et communales dans un principe de subsidiarité. Le club est ainsi conçu comme un centre de ressources et un lieu de sensibilisation à la culture du développement durable, au service des Communes de la Communauté urbaine. Il est un espace d'échange d'expériences, d'approfondissement thématique et de diffusion de bonnes pratiques.

Le club est présidé par madame la vice-présidente Michèle Vullien ; le comité de suivi Agenda 21 assure la coordination de cette initiative dans le cadre du pilotage de la démarche globale de développement durable. L'animation est assurée par les missions Agenda 21 et coordination territoriale.

Le principe de fonctionnement du club est l'échange à travers des rencontres et des ateliers de travail. Il s'adresse en priorité aux élus et agents des Communes de la Communauté urbaine ; il est également ouvert aux acteurs locaux intéressés par cette problématique.

En 2006, l'activité du club a été riche. La séance plénière inaugurale du 12 juin a réuni près d'une centaine de participants autour du thème de la maîtrise des énergies et de la haute qualité environnementale des bâtiments (HQE). Lors de la séance, des projets d'aménagement et de constructions prenant en compte des critères HQE ont été présentés ; ils concernaient les communes de Saint Priest, Rillieux la Pape, La Tour de Salvagny et Feyzin. Plus de trente Communes ainsi qu'une vingtaine d'associations et d'organismes partenaires étaient représentées à cette occasion.

Deux ateliers de travail s'adressant aux acteurs des Communes de l'agglomération et de la Communauté urbaine ont également été organisés. Ils portaient respectivement sur la méthodologie pour la mise en œuvre d'actions de développement durable et l'élaboration d'un Agenda 21 local, puis sur l'éducation au développement durable. Près d'une vingtaine de Communes étaient représentées par des élus ou des agents territoriaux dans chacun de ces ateliers.

De plus, le club a permis aux Communes d'identifier leurs interlocuteurs techniques à la Communauté urbaine. Ainsi, près d'une dizaine d'entre elles les ont déjà sollicités pour un apport d'expertise, une collaboration à leur projet, une participation à des manifestations, la diffusion de documents ou le prêt d'expositions.

Au-delà de la collaboration avec les acteurs locaux, la Communauté urbaine souhaite également être à l'écoute des démarches menées en France et à l'étranger, et participer à des instances de réflexion thématique. Pour cela, elle a adhéré en 2005 à l'association 4 D-dossiers et débats pour le développement durable.

Cette Association a été créée en 1993, après le sommet de Rio de Janeiro, afin de constituer un réseau citoyen pour la promotion du développement durable et le suivi des engagements pris par la France, comme par les autres états membres de l'ONU. En 2006, la Communauté urbaine s'est appuyée sur 4 D afin de bénéficier de ses compétences dans le cadre de l'animation du club, en développant ainsi le partenariat noué l'année précédente.

Aujourd'hui, au regard des résultats positifs des travaux du club et de la mobilisation croissante des Communes qui engagent des démarches de développement durable, il est envisagé de poursuivre cette action pour maintenir la dynamique observée. Aussi est-il proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat avec l'association 4 D au titre de l'année 2007, pour un montant maximum de 11 500 €. Elle permettra à la Communauté urbaine :

- d'une part, de bénéficier de différents outils d'information :

- . la publication d'une lettre d'information, Facteur 4 D,
- . la publication des rapports, ouvrages de fond, bibliographies, actes des rencontres,
- . l'organisation de séminaires, les mardis de 4 D,
- . le recueil et la diffusion d'expériences identifiées en France et en Europe,

- d'autre part, de s'appuyer sur 4 D dans le cadre du club pour le développement durable-acteurs, Communes, territoires :

- . participation à la rencontre plénière annuelle et aux ateliers de travail,
- . préparation de supports pédagogiques d'information à l'attention des participants à ces rencontres,
- . élaboration des comptes-rendus permettant de capitaliser les débats et les expériences locales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le partenariat de la Communauté urbaine avec l'association 4 D-dossiers et débats pour le développement durable,

b) - le versement d'une participation financière d'un montant maximum de 11 500 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat 2007.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - Agenda 21 développement durable, rattaché à la direction prospective et stratégie d'agglomération - centre de gestion 120 500 - compte 0628 100 - fonction - ligne de gestion 023 977.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,